

*Au service  
des peuples  
et des nations*

## Projet d'appui à l'opérationnalisation des stratégies de développement (PASD) Phase II

*Entre*

*Le Gouvernement de la République du Bénin et*

*Le Programme des Nations Unies pour le développement*

Document de projet pour la période 2019-2023  
et Plan de travail 2019-2020

**Numéro du projet :** 00079540

**Partenaire de réalisation :** Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers (CSPEF)

**Date de démarrage :** 01/01/2019

**Date d'achèvement :** 31/12/2023

**Date de réunion du CLEP :** Jeudi 22 Janvier 2018

**Description succincte**


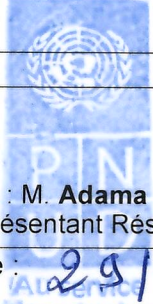
Pour renforcer les acquis antérieurs en matière de planification du développement basée sur les ODD et surtout renforcer le lien entre la programmation budgétaire et la planification du développement basée sur les objectifs de développement durable (ODD), le Gouvernement et le PNUD comptent, dans le cadre du Programme de Pays du PNUD CPD 2019-2023, mettre en œuvre le Projet d'appui à l'opérationnalisation des stratégies de développement (PASD) dans sa phase 2. Cette phase 2 vise à appuyer le Gouvernement dans ses efforts en faveur d'une meilleure gouvernance et d'un renforcement de la chaîne PPBSE pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement efficaces en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable. Il s'articule autour de cinq axes principaux que sont : (i) l'appui à la planification et au processus de développement : Elaboration et mise en œuvre des Politiques, Stratégies et plans de développement nationaux et locaux intégrant les ODD et l'accord de Paris, y compris la gestion efficace de l'aide et des partenariats ; (ii) l'appui à la programmation et à la budgétisation axée sur les résultats et à la Mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ; (iii) le renforcement du système national de suivi et d'évaluation axé sur les ODD et incluant le système statistique national ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs nationaux et les mécanismes de veille stratégique et économique pour la mise en œuvre des réformes économiques et (v) la mise en place d'un cadre intégré et opérationnel pour l'accélération des ODD.

Le Projet couvre les cinq années du cycle de coopération 2019-2023. Son coût global est estimé à **11 217 000.USD** dont une contribution du PNUD de **5 000 000 USD**, une contribution du Gouvernement de **4 702 000 USD** dont **3 850 000 USD** en Programme Cost Sharing-GOV 1 (PCS-Gov 1) et **852 000 USD** en contrepartie nationale. Il se dégage un besoin de financement de **1 515 000 USD**.

Pour couvrir ce besoin de financement, le Gouvernement, en partenariat avec le PNUD, engagera des actions de mobilisation de ressources complémentaires auprès des bailleurs de fonds potentiels.

<p><b>Effet contribuant (CPD) :</b> D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.</p> <p>Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données.</p>	<b>Total des ressources nécessaires :</b>		<b>11 217 000 USD</b>
	<b>Total des ressources allouées :</b>		
	TRAC du PNUD :		<b>5 000 000 USD</b>
	Donateur :		<b>5 000 000 USD</b>
	Gouvernement :		<b>4 702 000 USD</b>
	Apports en nature :		<b>5 000 000 USD</b>
<b>À financer :</b>		<b>1 515 000 USD</b>	

Approuvé par (signatures)

 <p><b>Gouvernement</b></p>	 <p><b>PNUD</b></p>
<p>Nom : <b>M. Romuald WADAGNI</b> Ministre de l'Economie et des Finances</p>	<p>Nom : <b>M. Adama Bocar SOKO</b> Représentant Résident ad interim du PNUD</p>
<p>Date : <b>12 8 JAN 2019</b></p>	<p>Date : <b>29/01/2019</b></p>

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Avec un indice de développement humain de 0,515 en 2017, le Bénin fait partie des Pays les Moins Avancés. La population béninoise est à dominance féminine (51,2%) avec une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans (65,5%) et un taux de croissance démographique élevé (3,6%). Ces dernières années, le pays a enregistré une croissance économique de 5% en moyenne (2011-2017) tirée par l'agriculture (production du coton) et les services notamment le commerce et les activités portuaires ; En face de la dynamique démographique, ce taux de croissance reste insuffisant pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Le pays connaît un taux de pauvreté monétaire de 40,1% en 2015 contre 36% en 2011, un taux de sous-emploi important (72%) de la population active qui évolue essentiellement dans le secteur informel (90 %). Le sous-emploi touche 9 femmes sur 10 surtout en milieu rural. Comme indiqué dans l'analyse commune de situation réalisée par le Système des Nations Unies en 2017 et l'évaluation des effets de l'UNDAF 2014-2018, confirmés par plusieurs documents nationaux, les faibles performances socio-économiques, la persistance de la pauvreté et des inégalités sont la résultante de la faible qualité de la gouvernance, la faible productivité du secteur agricole et l'insuffisante opérationnalisation du système de protection sociale.

En effet, les contraintes à l'amélioration de la gouvernance économique et l'efficacité des politiques de développement tiennent à la faible efficacité des institutions, en particulier, les institutions clés en matière de planification, de programmation budgétaire, de mise en œuvre et de suivi des dépenses publiques d'investissements (FMI, 2017). Cette analyse est corroborée par l'indicateur d'Évaluation des politiques et Institutions (CPIA<sup>1</sup>) pour le Bénin qui stagne à 3,6/6 depuis une dizaine d'années. La rubrique « Qualité de l'administration publique » s'adjuge la note la plus faible, soit 3/6 tandis que « Qualité de la Gestion budgétaire et financière » enregistre un score de 3,5/6. Par ailleurs, si les évaluations des deux générations de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) soulignent une améliorée de la cohérence entre les choix de politiques et la *Vision Alafia 2025*, elles mettent en avant l'insuffisant lien entre les budgets et les politiques et programmes retenus dans le cadre de ces SCRPs. En effet, les rapports d'évaluation lient la faiblesse des résultats enregistrés aux problèmes de mise en œuvre notamment la faiblesse du système de programmation budgétaire -faible alignement entre les coûts et besoins liés à la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)- et les lacunes liées aux ressources humaines des institutions et structures nationales. De manière spécifique, la problématique de développement en matière de gouvernance économique, de politiques et stratégies de développement se présente de la manière suivante :

**Programmation et budgétisation :** L'inefficacité en matière de mise en œuvre des stratégies résulte des lacunes dans la cohérence entre la planification du développement, la programmation et l'exécution budgétaire comme noté dans le dernier rapport d'évaluation de la performance de la gestion et du système des finances publiques (PEFA, 2014). En matière de programmation et de budgétisation, malgré les avancées en matière de crédibilité des prévisions de recettes, de processus de préparation budgétaire, de la production des états financiers et de la vérification externe, les défis demeurent importants pour permettre la mise en œuvre de politiques publiques axées sur les résultats. L'allocation stratégique des ressources semble difficile à réaliser du fait de l'absence ou du manque d'actualisation des documents de stratégies sectorielles au niveau de tous les ministères et du faible lien entre le processus de programmation des investissements publics et la préparation budgétaire.

Au titre de la mise en œuvre des réformes des finances publiques dans le cadre harmonisé de l'UEMOA, il est à noter que le processus de préparation budgétaire s'est amélioré. Mais, le Budget reste négativement affecté, entre autres, par la faiblesse de la qualité des documents de programmation budgétaire élaborés qui ne permettent pas de relier convenablement les budgets aux documents de stratégie. La mission de suivi et d'évaluation réalisée en juillet 2018 par la Commission de l'UEMOA recommandent un renforcement plus important des capacités des acteurs nationaux de la chaîne de programmation et de budgétisation pour permettre au Bénin d'être conforme aux directives de l'UEMOA.

JPA

<sup>1</sup>Banque Mondiale, 2018

En termes de prévisibilité et de contrôle de l'exécution du Budget, les améliorations sont constatées en termes de recouvrement des recettes fiscales, mais la performance du système fiscal est affectée, entre autres, par la faiblesse des capacités analytiques du personnel des Régies financières (Impôts, Douanes) et l'insuffisance de dialogue entre le secteur privé et l'administration. En matière comptable, on note des retards en matière de délais et de qualité de production des états financiers malgré des améliorations.

**Système de planification :** Les faiblesses de la chaîne de planification rendent laborieux l'intégration appropriée de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'alignement des documents de politiques/stratégies publiques sur les cibles prioritaires des ODD. Des thématiques importantes comme la transformation structurelle, les politiques sociales, la sécurité humaine et la résilience figurent peu parmi les priorités programmatiques. Les cadres stratégiques nationaux étant déjà élaborés et adoptés par le Gouvernement (PAG 2016-2021, PND 2018-2025, PC2D 2016-2021), le principal défi reste l'alignement des Stratégies sectorielles et les Plans de développement des Communes avec les documents de planification nationale. Du reste, la plupart des Stratégies sectorielles sont à actualiser et à être mises aux normes de la planification stratégique moderne et prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement au titre de l'Agenda 2030.

**Suivi de l'efficacité et de la coordination de l'aide au développement :** L'évaluation à mi-parcours (2018) de la politique nationale de l'aide au développement indique que les capacités de gouvernance de l'aide et des partenariats sont faibles : faiblesse du cadre institutionnel (insuffisance des moyens humains, matériels ou financiers), insuffisance dans le dialogue avec les partenaires et les autres parties prenantes (PTF, Diaspora, etc.), obsolescence du système de gestion de l'information et de suivi de l'aide ainsi que lacune dans la production du Rapport sur la coopération et le développement au Bénin.

**Mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques/programmes :** En matière de structures et de mécanismes de suivi-évaluation des stratégies et politiques publiques, les mêmes défis sont soulevés. L'évaluation du système de pilotage et de suivi-évaluation de la SCRCP, a noté la pertinence du dispositif de suivi mise en place, cependant, il est noté plusieurs lacunes dans l'effectivité et le fonctionnement efficace. L'implication effective des membres et des structures concernées pour un suivi efficace axée sur les résultats a failli. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Politique nationale d'évaluation souffre d'une part, de l'absence d'un Plan d'action pour son opérationnalisation et d'autre part, d'une faible capitalisation/utilisation des résultats de l'évaluation des politiques.

**Système statistique national :** A l'aune de l'Agenda 2030 et ses ODD, la problématique du développement de la statistique se pose avec encore plus d'acuité au Bénin. En effet, l'analyse situationnelle des indicateurs associés aux cibles prioritaires des ODD révèle que sur les 168 indicateurs de suivi des ODD, 82 indicateurs sont disponibles, soit 49%, 23 indicateurs peuvent être calculés, soit 14%, tandis que 63 (soit 37%) indicateurs qui ne peuvent être calculé en l'état actuel de l'appareil statistique national et les statistiques du secteur de l'environnement sont celles qui posent de problèmes de production et de collecte. En termes de structure, 111 indicateurs des 168 indicateurs nationaux de suivi des ODD dépendent des Ministères sectoriels ; l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, à lui seul, est appelé à rendre directement disponible 57 indicateurs. En matière de suivi statistique de la pauvreté et du développement humain, des efforts importants ont été faits pour la production des statistiques avec l'aide du PNUD et des partenaires, mais des défis importants demeurent en matière de désagrégation et de suivi régulier des statistiques ainsi que l'exploitation de la base de données pour des analyses approfondies sur les sujets majeurs pour le renforcement des politiques publiques.

Du reste, le cadre institutionnel et la production statistique présentent d'importantes faiblesses : ressources humaines en quantité et qualité, outils et équipements, ressources financières (défis identifiés dans la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique -SNDS).

**Capacités de veille économique :** Les difficultés de la chaîne PPBSE inclut aussi des insuffisances en matière d'élaboration d'études thématiques, sur des sujets d'importance pour le Bénin. L'amélioration de la qualité de la veille économique est un facteur déterminant pour permettre au Gouvernement d'anticiper les changements au plan national et régional pour éclairer les décisions de réformes. Les réformes structurelles au service de la croissance, le développement humain de l'emploi ou de la lutte contre la



pauvreté, etc. doivent être sous-tendues par des travaux analytiques et rapports adéquats et prenant en compte les évolutions au niveau national, sous-régional ou international. En particulier, étant donné que le dispositif national de production et de diffusion du concept de développement humain ne participe pas pleinement à la promotion et l'institutionnalisation du développement humain<sup>2</sup>, il conviendra de le renforcer et de l'améliorer à la mesure des exigences de l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable.

---

## II. STRATÉGIE

### 2.1. Bref rappel des acquis antérieurs

Le Projet d'appui à l'opérationnalisation des stratégies de développement (PASD), phase II, découle de l'effet 2 du Programme Pays (CPD) du PNUD et de l'effet 3 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement au Bénin (UNDAF) pour la période 2019-2023 : « *D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité* ». Il fait suite à l'expiration, à fin décembre 2018, de la phase I du PASD 2014-2018 et contribuera à la réalisation du produit 4 du CPD 2019-2023 du PNUD « *Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données* ».

Durant la première phase pendant le cycle 2014-2018, le PASD a fourni un appui à différents niveaux dans le domaine de la gouvernance économique et l'appui aux politiques et stratégies de développement. Comme l'atteste l'évaluation de l'effet 6 de l'UNDAF 2014-2018, la présence du PNUD dans ces domaines d'intervention a servi souvent de levier majeur pour déterminer l'engagement de quelques rares partenaires comme la coopération allemande. Ainsi, des appuis techniques, financiers ainsi que des actions de renforcement de capacités ont pu être menées avec succès et le PASD a contribué à relever les capacités du gouvernement dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation ses principaux documents de programmation (SCRP 1 et 2, OSD, Agenda pour un Bénin Emergent) et plus récemment le PAG 2016-2021, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025, et son premier document quadriennal de programmation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

Par ailleurs, l'appui fournit à travers les interventions du PASD phase I a permis au Gouvernement du Bénin de réaliser des progrès importants dans la mise en œuvre des réformes de l'UEMOA notamment la réalisation du premier DPBEP et du premier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en 2014 ; Après avoir franchi cette phase décisive de la mise en œuvre de la Loi Organique relative à la Loi des finances (LOLF), le Bénin a régulièrement élaboré et assuré le suivi des DPBEP, des DPPD ainsi que des Rapports annuels de performance. Le PASD phase I a également soutenu le système statistique national ainsi que l'appui à l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. En appui au cadre de veille stratégique, le PASD phase I a suscité l'élaboration de différents documents analytiques et rapports pour renforcer le débat sur les questions du développement humain, la pauvreté et les inégalités ainsi que la problématique de la croissance inclusive.

### 2.2. Stratégie de mise en œuvre du Projet

Le PASD phase II entend bâtir sur ces acquis et agir selon la théorie de changement en matière de gouvernance économique telle qu'elle ressort du CPD 2019-2023 et qui fait valoir que le renforcement de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques va accélérer la croissance économique durable et inclusive, accroître les revenus et améliorer la prestation et l'offre des

---

<sup>2</sup> Evaluation des rapports nationaux sur le développement humain produits par le Bénin de 1997 à 2008, PNUD, MPDP, 2009

services sociaux de base. Ainsi, la stratégie de mise en œuvre se fondera sur la demande et les besoins exprimés par les entités nationales. Un des principes fondamentaux de mise en œuvre demeurera l'appropriation nationale. Du reste, l'approche droits humains, la durabilité environnementale, l'égalité Genre resteront au cœur de la démarche dans le cadre de l'offre de service du Projet notamment en ce qui a trait aux choix des options de politiques en faveur des populations extrêmement pauvres et des couches vulnérables (femmes, jeunes filles, jeunes garçons) des milieux ruraux et périurbains pendant le processus de planification et de programmation budgétaire. En particulier, les interventions du projet mettront un accent particulier sur la budgétisation des cibles prioritaires des ODD, y compris les femmes et les jeunes. Pour ce faire, trois niveaux d'analyse à savoir : l'environnement, l'organisationnel et l'individuel seront utilisés en vue d'atteindre l'objectif ultime de développement des capacités nationales. Compte tenu du caractère multidimensionnel du concept de développement des capacités et en lien avec les trois niveaux d'analyse, les thèmes clefs qui seront adressés dans les interventions de PASD II toucheront essentiellement le développement institutionnel, les capacités du leadership, la formation, la responsabilité et la reddition de compte et ceci dans une optique intégrée et prenant en compte la participation des femmes. Aussi, l'approche utilisera-t-elle les *Signature's Solutions* 1, 2 et 6 du Plan Stratégique 2018-2021 du PNUD qui préconisent, entre autres, de renforcer les systèmes de gouvernance inclusive et redevable en tirant parti de l'avantage comparatif du PNUD et de sa longue expérience en matière de gouvernance pour déployer des solutions rapides, durables et novatrices pour accélérer les progrès vers les ODD.

Du reste, les éléments clés de la stratégie du projet incluront le renforcement des capacités des institutions publiques (nationales et locales) pour l'élaboration de politiques favorables aux pauvres et la planification du développement basée sur les Objectifs de Développement Durable, notamment le renforcement du lien entre le budget et la planification, le renforcement du cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que le cadre macro-économique, la programmation budgétaire et fiscale et l'amélioration de la dépense publique notamment dans les secteurs prioritaires pour les ODD. En outre, le plaidoyer et la mobilisation des ressources autour du développement humain et l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi que l'amélioration du cadre de dialogue de politique pour l'efficacité de l'aide publique au développement seront au cœur de la stratégie de mise en œuvre de la thématique. Dans ce cadre, le PNUD entend utiliser pleinement les différents partenariats qu'il a noués notamment avec les autres Agences de l'ONU, l'OCDE (Initiative Inspecteurs des Impôts Sans Frontières -IISF) et le « *SDGs Compact* ».

---

### III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

#### 3.1. Résultats escomptés

Le projet s'articulera autour de cinq axes que sont : (i) l'appui à la planification et au processus de développement : Elaboration et mise en œuvre des Politiques, Stratégies et plans de développement nationaux et locaux intégrant les ODD et l'accord de Paris, y compris la gestion efficace de l'aide et des partenariats ; (ii) l'appui à la programmation et à la budgétisation axée sur les résultats et à la Mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ; (iii) le renforcement du système national de suivi et d'évaluation axé sur les ODD et incluant le système statistique national ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs nationaux et les mécanismes de veille stratégique et économique pour la mise en œuvre des réformes économiques et (v) la mise en place d'un cadre intégré et opérationnel pour l'accélération des ODD.

Au terme de la mise en œuvre du PASD phase II, les résultats suivants sont attendus :

- ❖ **L'Agenda 2030 et les ODD sont intégrés dans le système de planification national** : en se fondant sur la Vision nationale (actualisée) de développement à long terme, le PASD II entend mettre à la disposition des cadres nationaux (administrations publiques, société civile) de l'expertise pour améliorer et faciliter le processus de planification du développement basé sur les cibles prioritaires des ODD en mettant en cohérence les cadres nationaux de planification du développement (PAG, PND, PC2D) les stratégies sectorielles et les Plans de développement communaux. Ceci comprend, en complément des Plans/Stratégies au niveau central, l'appui à l'élaboration des politiques/stratégies sectorielles, l'actualisation besoins à long terme nécessaires l'atteinte des cibles des ODD, l'appui à l'opérationnalisation mécanismes de revue des processus de

développement (PC2D, PND, PAG), l'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD et la participation au forum politique de haut niveau sur le Développement Durable, l'élaboration, l'élaboration du "Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale (BIPEN) ainsi que des activités de renforcement de capacités sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. En d'assurer une meilleure appropriation des enjeux de l'Agenda 2030 par les acteurs de la société civile mais aussi renforcer l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD conformément à l'initiative du PNUD « *SDGs impact* ».

- ❖ **Les réformes des finances publiques de l'UEMOA sont mises en œuvre et l'articulation entre la planification stratégique et sectorielle et la programmation budgétaire sont renforcées pour une gestion des politiques publiques axées sur des résultats** : En prenant appui sur son expertise et les bonnes pratiques développées dans d'autres pays, le PASD phase II avec l'appui du PNUD renforcera son appui technique et financier au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF et des autres réformes budgétaires adoptées dans le cadre de l'UEMOA. A cet effet, des appuis seront, entre autres, apportés (i) à l'amélioration du processus de programmation budgétaire (renforcement du processus d'élaboration et de mise à jour des CDMT, renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de la dépense et des acteurs politiques, élaboration de méthodologies, de guides, de mécanisme d'évaluation, d'outils, etc.), (ii) au renforcement du circuit de l'exécution de la dépense publique (Evaluation de la phase pilote de la déconcentration de la fonction d'ordonnateur principal, renforcement des capacités, élaboration du tableau de bord des indicateurs, voyage d'études, etc.), (iii) à l'élaboration du cahier de charge informatique et à la mise en place de la plateforme électronique de collecte des informations financières de l'administration centrale budgétaire, les 77 communes, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et les 175 Etablissements Publics Nationaux dans le cadre de l'élargissement du champ du TOFE-UEMOA, (iv) à la poursuite de l'opérationnalisation de la Directive de l'UEMOA portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) : Comptabilité patrimoniale et du principe des droits constatés, (v) à la réalisation de l'étude portant Codification des Dépenses des Collectivités Locales et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et des Collectivités Locales suivant la Classification Fonctionnelle des dépenses des Administrations Publiques, etc.. Par ailleurs, à travers le PASD, le PNUD mettra en œuvre son initiative conjointe avec l'OCDE (Inspecteurs des Impôts Sans Frontières -IISF-) afin de permettre au gouvernement du Bénin d'accroître la mobilisation des recettes fiscales domestiques.
- ❖ **L'efficacité et la coordination de l'aide au développement sont renforcées** : la problématique de l'efficacité et de la coordination de l'aide est au cœur de la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030. Des initiatives comme celle de l'Evaluation du cadre de financement pour le développement (EFD) vont être parachevées et dupliquées au niveau local. Les Plans d'actions découlant des dites évaluations seront élaborés et appuyés dans leur mise en œuvre. Outre ces actions, il sera procédé à : (i) l'élaboration et la diffusion des rapports de coopération pour le Développement (RCD), (ii) l'élaboration et la vulgarisation de la Politique Nationale du Financement du Développement (PNFD), et (iii) l'appui institutionnel aux structures en charge de coordination et du suivi de l'aide.
- ❖ **Le système statistique national est renforcé en matière de suivi et évaluation des politiques et programmes** : compte tenu de l'importance des données statistiques pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2030, le PASD phase II fournira un appui technique et financier pour renforcer l'appareil statistique national (niveau central et local) pour améliorer notamment la cartographie et le suivi de la pauvreté et du développement humain. L'appui inclura la production pour le suivi des ODD des données désagrégées (par sexe, région, secteur...). Aussi, le PASD phase II appuiera-t-il l'élaboration des Tableaux de Bord Social (TBS), l'appui à l'actualisation des bases de données à travers la contribution pour la réalisation des enquêtes, l'actualisation de la pondération du panier de consommation, la réalisation d'études spécifiques pour une plus grande exploitation des données collectées.
- ❖ **La Veille économique/plaidoyer autour du développement humain est opérationnel** : Le dispositif national de suivi et de promotion du développement humain durable (élaboration et dissémination des Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH, dissémination des Rapports Africains et Mondiaux sur le Développement Humain et suivi de la sécurité humaine) sera renforcé et mis en cohérence avec les thématiques émergentes découlant de l'Agenda 2030. En

liaison avec le Centre International de la Pauvreté du PNUD basé au Brésil, le projet II initiera des travaux de recherches appliquées sur la pauvreté et le développement humain ainsi que des formations des cadres nationaux sur l'utilisation des outils et méthodes d'analyse de la pauvreté et du développement humain. Outre ces actions, il sera procédé à la mise en place de modèles notamment les différents Modèles d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales, des modèles macroéconomiques et de méso analyse des impacts des interventions ODD sur la croissance inclusive et le développement durable, la réalisation d'études sur le Nigeria et certains pays de limitrophes du Bénin, le renforcement de capacité et la réalisation de l'intelligence économique et de la veille stratégique et la réalisation d'études spécifiques sur certaines thématiques ou questions de développement.

### *3.2. Partenariat et ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés*

La complexité, l'ampleur des défis actuels du Bénin et la reconnaissance du fait que de tels problèmes interdépendants et structurels ne peuvent être résolus par un seul acteur, obligent le Projet à conclure des partenariats solides permettant de maximiser les résultats et la mobilisation des ressources financières ou techniques additionnelles aux ressources propres du PNUD. A cet effet, le partenariat entre le PNUD, les autres Agences de l'ONU et d'autres institutions ou structures constitueront un socle pour le projet pour disposer d'inputs nécessaires (appui-conseil, services de capacitation, mise à disposition des cadres nationaux chercheurs, mise en contact avec les réseaux mondiaux travaillant sur des questions abordées par le projet, travaux de recherche, mise en réseau de connaissances des structures nationales et centres de recherche) à la réalisation des résultats escomptés. Les modalités de partenariats avec les Agences du SNU notamment l'UNICEF, l'UNFPA combineront aussi bien la programmation conjointe et la mise en commun des ressources dans le cadre d'interventions spécifiques.

De plus, des partenariats avec les partenaires multilatéraux comme, l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux comme la GIZ, les Pays-Bas, la Belgique, la Coopération Suisse, et aussi les structures nationales, les Collectivités locales, les ONG, le Secteur privé, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement opérant sur le terrain sont indispensables pour le projet.

En matière de réformes des finances publiques, par exemple, l'efficacité et l'efficacités des précédentes interventions du PNUD ayant permis au Bénin de disposer des principaux outils d'opérationnalisation de la LOLF constitue un atout majeur pour un partenariat entre l'Union Européenne et le PNUD à travers le Projet PASD phase II. Il en est de même pour l'opérationnalisation des ODD pour laquelle, du fait de la qualité des instruments produits pour les OMD et ceux produits pour les ODD, la communauté internationale retient le pays comme « pays pilote » pour participer et/ou pour mettre en œuvre de toute nouvelle initiative, constituent des atouts de partenariat avec des partenaires sur les thématiques des agendas 2030 et 2063 pour lesquelles ils sont chef de file. Le Projet bâtira également sur le partenariat entre le PNUD et l'Organisation de Coopération pour le développement économique (OCDE) dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques.

Le Projet travaillera en étroite collaboration avec les Centres de services régionaux du PNUD (Dakar, Addis-Ababa) dans le domaine du renforcement de la chaîne PPBSE et le centre AFRITAC du FMI pour les réformes du TOFE. Les Agences des Nations Unies, contribueront selon leurs secteurs spécifiques à l'identification des gaps et à la définition des modalités de renforcement des capacités. Le projet s'appuiera également sur des expertises spécifiques existantes aussi bien nationales qu'internationales pour les interventions relatives aux directives de l'UEMOA, à l'analyse fine de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité ainsi que pour celles relatives à certains secteurs/domaines tels que l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, les infrastructures de transports le genre, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique.

En matière de ressources financières, les actions anticipatives pour accroître et rendre disponible dans les meilleurs délais la contrepartie nationale en vue d'augmenter l'impact positif des interventions sont



nécessaires. La modalité de Government Cost-Sharing avec le Ministère de l'Economie et des Finances qui a été expérimentée avec succès sera renforcée par un plaidoyer intense auprès des plus hautes autorités.

La coopération Sud-Sud et triangulaire seront explorées et utilisées surtout dans le cadre des initiatives accélératrices des progrès vers les cibles des ODD.

---

## IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

### 4.1. Modalités de mise en œuvre

Conformément aux arrangements/modalités de gestion et à la gouvernance générale des deux Portefeuilles du Programme, à l'opérationnalisation de la phase II du PASD, le PNUD travaillera avec les Partenaires nationaux de mise en œuvre et les parties responsables. La modalité de mise en œuvre est l'Exécution Nationale. Ainsi, la gestion des ressources du Projet est régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérées par la DGRE sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Compte tenu des nouvelles orientations en termes de renforcement du lien entre la planification et le budget, le Projet sera logé au sein de la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers (CSPEF) du Ministère de l'Économie et des Finances. Le Secrétaire Technique de la CSPEF assure en même temps la fonction de Directeur national du projet (DNP) et ce dernier désignera un cadre de sa direction, qui fera office de Point Focal pour le suivi et la gestion opérationnelle du projet. Pour renforcer sa capacité en vue de la mise en œuvre diligente des activités du projet, le MEF a fait la requête auprès du PNUD pour le recrutement et la mise à disposition d'un pool d'experts dédiés et des ressources humaines qualifiées. Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale, et à ce titre le gouvernement est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

**MEF** : Représentant le gouvernement en sa qualité de Partenaire de mise en œuvre du projet. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal au sein du Comité Technique de Gestion du projet, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF. Le MEF doit s'approprier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure donc aussi le rôle d'Exécutif au sein du Comité Technique de Gestion du Projet, et doit faciliter les audits et la mise en œuvre des mesures.

**LE BUREAU PAYS DU PNUD** : Évalue la capacité du gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Supervise conjointement le projet et assure le transfert des ressources. Joue le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité de Pilotage du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il doit garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonne la mobilisation des ressources au profit du projet.

**CSPEF** : C'est le Partenaire de mise en œuvre du Projet. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès conjointement retenu par les deux parties. Il est comptable devant le PNUD de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins de façon trimestrielle des dépenses, sur la base du format FACE en annexe de ce document de projet.

**AUTRES PARTIES RESPONSABLES** : DGPD/MPD, DGB/MEF, DGFD/MPD, DGAE/MEF, OCS/MPD, INSAE/MPD, DGCS-ODD/MPD, BEPPAAG/PR, ENEAM et l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), les DPP des ministères sectoriels, CCIB, CNPB, ANCB, Société civile. Ils sont

responsables de la délivrance dans le délai et selon la qualité requise, des biens et services à eux éventuellement confiés, et sont redevables vis-à-vis de la CSPEF/MEF.

#### 4.2. Cadre de pilotage du Projet

Le cadre institutionnel de pilotage du Projet comporte deux organes :

**Comité de Pilotage (CoP)** : C'est l'organe d'orientation et de pilotage au niveau du portefeuille n°2. Le CoP du portefeuille n°2 est co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et par le Ministre du Travail et de la fonction publique, suppléé par le Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Le CoP tient deux sessions annuelles. La première session annuelle devra intervenir au plus tard avant la fin du mois de Juillet de l'année courante et permettra de rendre disponible les éléments pour alimenter le suivi de l'UNDAF. Quant à la deuxième session, elle est appelée à réunir les deux CoP au plus tard avant la fin du mois de Novembre de l'année courante et tiendra lieu de revue annuelle du Programme de Pays du PNUD. Cette session conjointe sera co-présidée par les deux Ministres chef de file et le Représentant Résident du PNUD.

Composition du CoP : Services techniques du Ministère chef de file du portefeuille et des autres Ministères impliqués dans la mise en œuvre du Projet, autres bénéficiaires, OSC, secteur privé, PNUD, PTFs...

**Comité Technique de Gestion (CTG)** : C'est l'organe de gestion opérationnelle du Projet. Il est présidé par le Directeur National du Projet (DNP). Les membres du CTG sont les représentants du partenaire de mise en œuvre du projet, des parties responsables, du PNUD et des bénéficiaires. En dehors du Directeur National, le Comité, sera composé de : (i) un représentant de chaque direction structure impliquée, (ii) l'Économiste National du PNUD.

Le CTG tient au moins deux sessions annuelles. La première devra intervenir au plus tard en Juillet de l'année courante tandis que la deuxième devra se tenir au plus tard en décembre de l'année courante. Le TL/LT/CP doit veiller à la tenue effective desdites sessions. Le CTG se réunit pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) au suivi et contrôle de l'évolution, (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc. En outre, le CTG analyse et soumet au PNUD pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet. Le Président du CTG Directeur National du Projet (DNP), approuve le rapport de progrès De l'équipe d'appui à la mise en œuvre du Projet et signe le FACE, certifiant ainsi la qualité des dépenses du projet et/ou autorisant la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre de nouvelles activités sur la base d'un plan détaillé de travail trimestriel.

#### 4.3. Équipe d'appui à la gestion du Projet

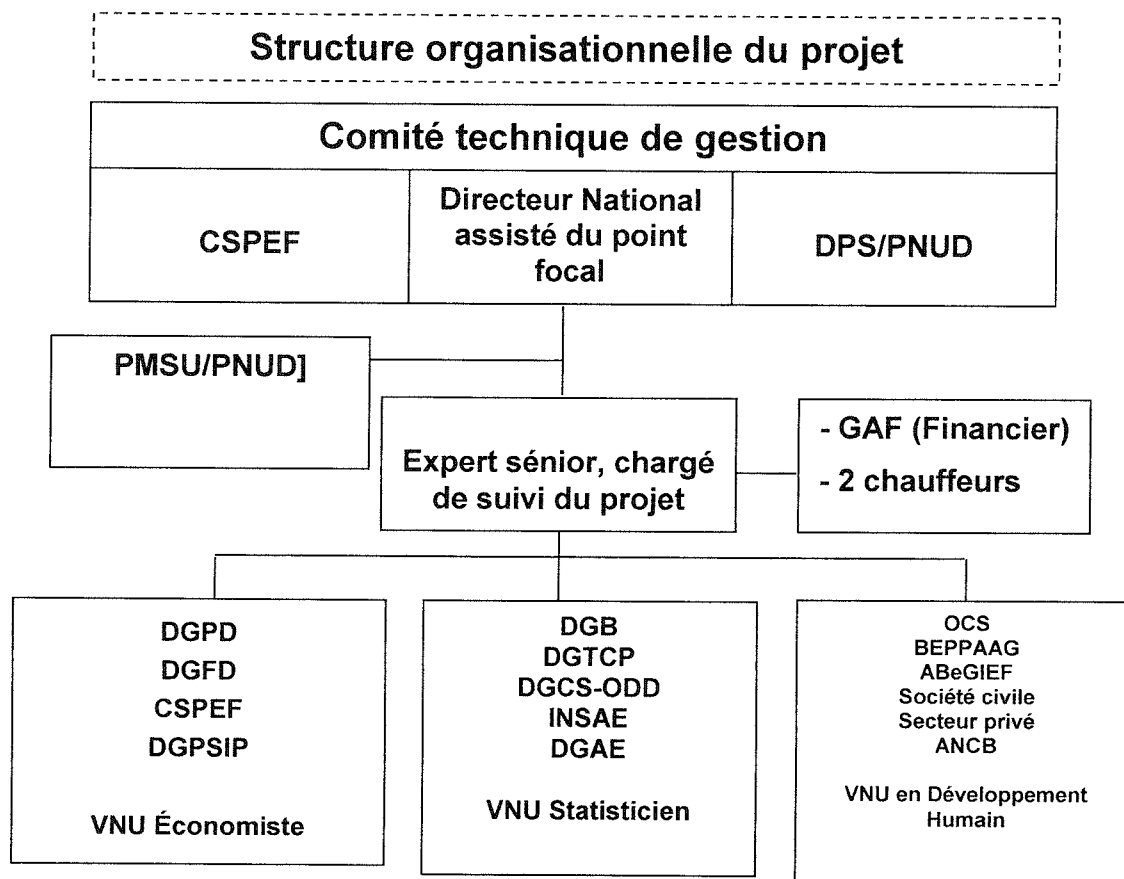
L'Équipe de Gestion du Projet est responsable de la gestion quotidienne du PASD II et de la conduite de l'ensemble des activités conformément aux orientations du Comité technique de Gestion et du CoP. Elle comprend, outre le DNP et le point focal et l'équipe d'appui constitués de deux (02) conducteurs de véhicules administratifs et d'un/une (01) Gestionnaire financier pour appuyer la Direction nationale dans la préparation des dossiers administratifs et financiers. Tenant compte des résultats de la micro-évaluation et sur la demande de la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers d'une part, et du caractère multisectoriel du Projet d'autre part, l'équipe d'appui sera complétée par un pool d'experts pour accompagner la Direction Nationale du Projet en attendant que la CSPEF se dote de personnels disponibles et qualifiés à cet effet. Il s'agit de :

- Un (01) Expert ODD sénior (SC) chargé d'assurer la conception et le déroulement des appuis en matière de programmation budgétaire et de planification du développement basé sur l'Agenda 2030 de suivi macro-économique.
- Un Volontaire des Nations Unies (VNU) chargé du suivi statistique et d'évaluation des politiques publiques.

JYA

- Un Volontaire des Nations Unies (VNU) chargé du suivi de l'économie.
- Un Volontaire des Nations Unies (VNU) spécialiste du développement humain.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PASD, le Ministère de l'Economie et des Finances mettra à la disposition de l'équipe du projet un bâtiment fonctionnel devant abriter les locaux du projet.



#### 4.4. Risques et hypothèses

Plusieurs risques sont susceptibles de menacer l'obtention des résultats. Les plus importants sont ceux liés à :

- L'insuffisante masse critique de ressources humaines au niveau national. Ceci amène à recourir aux Experts du Pôle Finances publiques-Pauvreté du Centre régional de service du PNUD basé à Dakar et du Centre AFRITAC de l'Afrique de l'Ouest du FMI. Pour atténuer l'impact de ce risque, de concert avec les structures nationales bénéficiaires, il faudra anticiper les contacts avec les experts évoqués et sécuriser les créneaux appropriés avec leur hiérarchie ;
- Rareté et/ou indisponibilité de profils spécifiques notamment pour l'analyse approfondie de la pauvreté, de la vulnérabilité. La mise en place dès la mise en œuvre du PTA d'un contrat de prestation de service de longue durée avec les experts indiqués permettra d'assurer leur disponibilité pour la période voulue ;
- L'insuffisance et la non disponibilité à temps des ressources de contrepartie qui pourraient hypothéquer la réalisation des résultats escomptés. Un plaidoyer de haut est a été engagé auprès des plus hautes autorités pour accroître et rendre disponible ladite ressource. En plus, compte tenu du nouvel ancrage institutionnel du Projet, les mesures appropriées permettront de transférer les ressources de contrepartie au PNUD au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

#### 4.5. Implication des parties prenantes

Les autres groupes susceptibles d'être affectés positivement par la mise en œuvre du projet sont :

*JPA*

- i) Les élus locaux qui verront leurs capacités de planification et de gestion du développement améliorées et des changements majeurs en matière d'amélioration de choix, de capacité de mobilisation et de gestion des ressources pour le financement du développement ;
- ii) Les acteurs de la vie socio-économique du Bénin (Ménages, secteur privé, société civile, etc.) auront plus tôt, une meilleure information sur les opportunités et les menaces des pays limitrophes auxquelles le Bénin pourrait être confrontés ;
- iii) Les acteurs des différents secteurs auront une idée plus claire des mesures et stratégies à mettre en œuvre par le Gouvernement pour lever les principaux goulots et améliorer la gestion de leurs secteurs

#### 4.6. Connaissance

Le projet permettra de rendre disponible des documents de plaidoyers sur les Agendas 2030 et 2063, des rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063, des rapports d'avancement du PC2D, des aides mémoires des revues partenaires gouvernement sur le PC2D, des rapports d'évaluation, des études spécifiques sur des thématiques majeures, des documents de politiques et de stratégies sectorielles, des Guides méthodologiques et des Modèles de macroéconomiques.

#### 4.7. Durabilité et amplification

Conformément aux arrangements/modalités de gestion et à la gouvernance générale des deux Portefeuilles du Programme, à l'opérationnalisation de la phase II du PASD, le PNUD travaillera avec les Partenaires nationaux de mise en œuvre et les parties responsables. La modalité de mise en œuvre est l'Exécution nationale. Ainsi, le Projet sera logé au sein de la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers (CSPEF). Le Secrétaire Technique de la CSPEF assure en même temps la fonction de Directeur national du projet (DNP) et ce dernier désignera un cadre de sa direction, qui fera office de Point Focal pour le suivi et la gestion opérationnelle du projet. L'objectif est d'assurer une appropriation des activités du projet par le Partenaire de mise en œuvre ainsi que les Parties responsables afin d'assurer une durabilité des activités à la fin du Projet. En conséquence, les capacités des structures/partenaires de mise en œuvre et les partenaires responsables seront capacités de manière à pouvoir intégrer efficacement les activités du projet dans le cadre de leur plan de travail et de fonctionnement normal.

Pour assurer la pérennité des interventions, le PNUD va également autonomiser et renforcer les capacités des bénéficiaires comme l'École Nationale d'Économie Appliquée de manière à fournir continuellement les profils types recherchés dans le cadre de la planification du développement basée sur les ODD notamment le travaux/recherches sur la pauvreté et le développement humain ainsi que l'évaluation des besoins des ODD. En termes de stratégie de sortie, les interventions seront planifiées en collaboration rapprochée avec les Parties responsables et permettre à ces dernières la prise en charge de ces interventions à la fin du Projet.

#### 4.8. Les dispositions de collaboration avec les autres projets

Le Projet PASD phase II développera deux types de synergies à savoir :

- des synergies à travers le cadre institutionnel et les modalités de gestion du Portefeuille n° 2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance » dans lequel il s'inscrit. A ce niveau, les résultats enregistrés, les leçons apprises, les *success stories* du Projet seront partagés et confrontés aux expériences des autres Projets du Portefeuille ;
- des synergies à travers ses activités et ses interventions en lien avec les autres produits et le Portefeuille n°1 du CPD 2019-2023. Dans ce cadre, la mise en œuvre du projet contribuera donc à renforcer les liens entre la promotion d'une croissance inclusive, les réformes économiques et



sociales, la gestion durable de l'environnement et l'égalité des sexes dans ses interventions. En conséquence, les interventions dans le cadre du Projet serviront de levier nécessaire pour impulser les réformes de gouvernance politique, démocratique, administrative et institutionnelle en lien avec le Portefeuille n°2 du CPD 2019-2023. Elles devront alimenter la conception et l'opérationnalisation des actions de réformes qui, à leur tour, s'inspireront des options de politiques retenues pour la consolidation de l'état de droit la promotion d'une bonne gouvernance à tous points de vue (produits 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5 de l'effet 2 du CPD).

Les interventions du Projet seront développées de manière à utiliser au mieux et de manière systématique les études et travaux analytiques pour nourrir aussi bien la formulation des projets/programmes sur le terrain au titre du Portefeuille n°1 notamment en ses produits 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4.

Sur la base de ces synergies ci-dessus énumérées, les collaborations avec les autres projets seront basées sur l'appui-conseil stratégique, le renforcement des capacités et l'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions. A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives et en fonction des cahiers de charges, deux ou plusieurs structures apporteront chacune du sien pour la réalisation de l'activité.

#### *4.9. Mesures de renforcement des capacités du projet :*

Le mécanisme de revues trimestrielles et annuelles des projets du Portefeuille n°2 « *Démocratie, état de droit et bonne gouvernance* » du PNUD, sera un cadre approprié d'échanges, d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CSPEF en matière de planification et de suivi axés sur les résultats. Ces revues sont organisées sur la base des rapports de progrès élaborés suivant le standard de tous les projets appuyés par le PNUD. Les formations régulières du PNUD permettront une meilleure appropriation de ces outils.

Un suivi rapproché des activités et transactions financières du projet sera effectué par le Département des Politiques et Stratégies du PNUD en collaboration avec l'Unité d'appui à la Gestion du Programme du PNUD (PMSU). Des contrôles seront entrepris par le PMSU et le projet sera audité dans le cadre des audits annuels du PNUD.

#### *4.10. Les services attendus du PNUD*

Les services d'appui ci-après seront sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion directe des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère)
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services

#### *4.11. Les arrangements d'audit*

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers

#### 4.12. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.

- **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.* »

*Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*

- **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

*Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.*

*En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.*

- **Respect de l'avis de non-responsabilité.** Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.



## V. CADRE DE RÉSULTATS

**Effet 2 du CPD 2019-2023** : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

### Indicateurs d'effet :

Indicateur 2.4. : Indicateur IbrahimMo de responsabilité effective ; Niveau de référence : 36,1/100 (2017); Niveau cible :

**Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD** : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : 00079540

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023		
Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données.	<p><b>1.1 Indicateur 2.4.1.</b> Existence de plans de développement et de budgets tenant compte des accords internationaux dans l'ensemble de la fonction publique, y compris au niveau local ;</p> <p>a) Programme 2030 ;</p> <p>b) Accord de Paris</p>	MPD, MEF, et Ministère de la Décentralisation	a- Non	2018	a- Non	a- Oui	a- Oui	a- Oui	a- Oui	a- Oui	Utilisation d'outils spécifiques existants (RIA et le dispositif d'analyse du Budget et des dépenses prioritaires OMD adaptés aux ODD) pour le programme 2030 et prise en compte et mise en œuvre de l'ODD 13 pour l'Accord de Paris. Le risque est la non actualisation ou élaboration et mise en œuvre de nouveaux plans (PDC) ou stratégies sectorielles alignées sur le PND et le PC2D.
			b- Non	2018	b- Non	b- Non	b- Oui	b- Oui	b- Oui	b- Oui	
	<p><b>1.2 Indicateur 2.4.2.</b> Existence de dispositifs de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable</p>	MPD et MEF	Non	2018	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Mettre en place une plateforme collaborative pour le suivi des ODD. La plateforme sera alimentée par les données d'enquêtes et administratives. Le risque est la non réalisation des enquêtes majeures dans les délais
	<b>1.3 Indicateur 2.4.3.</b> Degré de mise en œuvre du cadre harmonisé de réformes des finances publiques adopté par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	UEMOA, Pôle Dakar et MEF	52.9 %	2018	65%	80%	100%	100%	100%	100%	Les rapports de suivi et d'évaluation de l'UEMOA et/ou ceux du pôle Dakar. Le risque est l'absence de mission de l'UEMOA ou du pôle Dakar

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNEES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023		
	<b>1.4Indicateur 2.4.4.</b> Existence d'un programme d'accélération des objectifs de développement durable visant à favoriser l'émergence de solutions innovantes et intégrées	MPD et MEF	Non	2018	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Évaluation des budgets de l'État et des communes en lien avec les ODD

JJA

*(Signature)*



## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :  
*[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Semestrielle / annuelle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	ST/CSPEF, DGPD, DGCS-ODD, DGAE, OCS, INSAE, DGFD, BEPPAAG, ANCB, DGB, UGR, ABEGIEF, PNUD, Secteur privé, Société civile, etc.	
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Semestrielle ou de façon ad hoc selon la nature du risque	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	ST/CSPEF, DGPD, DGCS-ODD, DGAE, OCS, INSAE, DGFD, BEPPAAG, DGB, UGR, ABEGIEF, PNUD, Secteur privé, Société civile etc.	
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Les Experts en suivi et en capitalisation de l'UGC	
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Au démarrage et tous les deux ans, et à la fin du projet	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PMSU et Auditeurs externes.	10 000 USD
<b>Revoir et Prendre des mesures correctives</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Semestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet		

JPA

			d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Semestrielle, Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		ST/CSPEF, DGPD, DGCS-ODD, DGAE, OCS, INSAE, DGFD, BEPPAAG, DGB, UGR, ABeGIEF, PNUD, Secteur privé, Société civile etc.
<b>Revue du projet (comité Technique de gestion)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité Technique de Gestion) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Semestrielle, annuelle et à la fin du projet	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	SGM/MPPD, DGPD, CSPEF, DGCS-ODD, DGAE, OCS, INSAE, DGFD, DPP/MPPD, DGB, UGR, ABeGIEF, PNUD, Secteur privé, Société civile ANCB, etc.  4000 USD

### Plan d'évaluation<sup>3</sup>

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Comité de pilotage		Effet 2	30/09/2021	PMSU, DGPD, DGCS-ODD, CSPEF	20 000 USD/PNUD

<sup>3</sup> Facultatif, selon les besoins



## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Liste des résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	Budget prévu par année en USD					PARTIE RESPONSABLE	Source de Financement	BUDGET PREVU					
		2019	2020	2021	2022	2023			Poste Budgétaire et Description	Montant en \$ US				
<b>PRODUIT 1: Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données.</b>	<b>1. Résultat de l'activité:</b> L'Agenda 2030 et les ODD sont intégrés dans le système de planification national	22 000	-	20 000	20 000	20 000	DGPD, CSPEF, DGCS-ODD, DGAE, BEPPAAG		71200_ Cons. international	82 000				
		178 000	153 000	150 000	150 000	150 000			71305_ Consultant national	781 000				
		90 500	83 500	75 000	75 000	75 000			71600_ Frais de mission	399 000				
		-	5 000	20 000	20 000	20 000			72200_ Equipements	65 000				
		15 000	13 000	18 000	18 000	18 000			73100_ Charges locatives	82 000				
		30 500	31 500	50 000	50 000	50 000			74210_ Frais d'impression	212 000				
		9 500	8 000	10 000	10 000	10 000			74525_ Divers	47 500				
		86 000	104 500	80 000	80 000	80 000			75700_ Evènements spéciaux	430 500				
		<b>431 500</b>	<b>398 500</b>	<b>423 000</b>	<b>423 000</b>	<b>423 000</b>			<b>TOTAL POUR RESULTAT 1</b>	<b>2 099 000</b>				
		17 000	-	-	-	-								
<b>Indicateurs:</b> 1- Existence de plans de développement et de budgets tenant compte des accords internationaux dans l'ensemble de la fonction publique, y compris au niveau local : a) Programme 2030 et b) Accord de Paris	<b>Actions 1.1 :</b> Appuyer la formulation des politiques et stratégies sectorielles et les actions de renforcement du système de planification à la base	36 000	31 000	30 000	30 000	30 000	DGPD	PNUD, Autres et à rechercher	71200_ Cons. international	17 000				
		32 000	27 500	20 000	20 000	20 000			71305_ Consultant national	157 000				
		7 500	5 500	8 000	8 000	8 000			71600_ Frais de mission	119 500				
		5 000	8 000	15 000	15 000	15 000			72200_ Equipements	0				
		5 000	2 000	4 000	4 000	4 000			73100_ Charges locatives	37 000				
		28 000	28 000	20 000	20 000	20 000			74210_ Frais d'impression	58 000				
		5 000	0	10 000	10 000	10 000			74525_ Divers	19 000				
		74 000	72 000	70 000	70 000	70 000			75700_ Evènements spéciaux	116 000				
		33 000	39 500	35 000	35 000	35 000			71200_ Cons. international	35 000				
		0	5 000	20 000	20 000	20 000			71305_ Consultant national	356 000				
<b>2 - Existence de dispositifs de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable ;</b>	<b>Actions 1.2 :</b> Appuyer l'opérationnalisation de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine	7 500	7 500	5 000	5 000	5 000	DGCS-ODD	PNUD, Autres et à rechercher	71600_ Frais de mission	177 500				
		14 500	14 000	20 000	20 000	20 000			72200_ Equipements	65 000				
		2 000	3 000	3 000	3 000	3 000			73100_ Charges locatives	30 000				
		26 500	43 500	30 000	30 000	30 000			74210_ Frais d'impression	88 500				
		-	-	10 000	10 000	10 000			74525_ Divers	14 000				
		68 000	50 000	50 000	50 000	50 000			75700_ Evènements spéciaux	160 000				
		-	-	10 000	10 000	10 000			71200_ Cons. international	30 000				
		-	-	50 000	50 000	50 000			71305_ Consultant national	268 000				
		<b>3- Degré de mise en œuvre du cadre harmonisé de réformes des finances publiques adopté par l'Union</b>	<b>Actions 1.3 :</b> Appuyer le suivi du PC2D et la mise en	68 000	50 000	50 000			50 000	50 000	CSPEF, BEPPAAG,	PNUD, Autres et à	71200_ Cons. international	30 000
				-	-	10 000			10 000	10 000			71305_ Consultant national	268 000

JPA



<p>économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;</p> <p>4- Existence d'un programme d'accélération des objectifs de développement durable visant à favoriser l'émergence de solutions innovantes et intégrées</p>	œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation (PNE) et élaborer les BIPEN										71600_Frais de mission	102 000
	<p><b>SOUS-TOTAL 1</b></p> <p><b>2 Résultat d'activité :</b> La Gestion économique et financière, la Programmation et la budgétisation axées sur les résultats sont renforcées</p> <p><b>Cibles à atteindre en 2023</b></p> <p>1. a) Oui et b) Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. 100%</p> <p>4. Oui</p> <p><b>G2 : L'égalité des sexes est un objectif important.</b></p>										72200_Equipements	0
											73100_Charges locatives	15 000
											74210_Frais d'impression	65 500
											74525_Divers	14 500
											75700_Evènements spéciaux	154 500
											<b>TOTAL POUR RESULTAT 1</b>	<b>2 099 000</b>
											71200_Cons. international	491 000
											71305_Consultant national	3 177 300
											71600_Frais de mission	750 000
72200_Equipements	30 000											
73100_Charges locatives	26 000											
74210_Frais d'impression	191 000											
74525_Divers	139 500											
75700_Evènements spéciaux	324 000											
<b>TOTAL POUR RESULTAT 2</b>	<b>5 128 800</b>											
<p><b>Actions 2.1 :</b> Appuyer la mise en place d'un cadre budgétaire crédible et fiable et un circuit performant de l'exécution de la dépense</p> <p><b>Actions 2.2 :</b> Appuyer l'opérationnalisation de la Directive portant TOFE de l'UEMOA</p>										71200_Cons. international	160 000	
										71305_Consultant national	197 300	
										71600_Frais de mission	144 000	
										72200_Equipements	0	
										73100_Charges locatives	0	
										74210_Frais d'impression	91 000	
										74525_Divers	29 000	
										75700_Evènements spéciaux	136 000	
										71200_Cons. international	240 000	
										71305_Consultant national	276 000	
71600_Frais de mission	106 000											
72200_Equipements	30 000											
73100_Charges locatives	0											
74210_Frais d'impression	50 000											
74525_Divers	16 000											
75700_Evènements spéciaux	118 000											









<b>Actions 4.2 :</b> Appuyer les revues annuelles des indicateurs de suivi des ODD et les études spécifiques	30 000	-	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	DGCs-ODD PNUD, Autres et à rechercher	71200_ Cons. international	75 000
	45 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		71305_ Consultant national	125 000
	9 000	2 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		71600_ Frais de mission	41 000
							-	-	-		72200_ Equipements	0
							-	-	-		73100_ Charges locales	0
	2 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000		74210_ Frais d'impression	62 000
							-	-	-		74525_ Divers	0
	12 000	17 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000		75700_ Evènements spéciaux	74 000
	<b>239 200</b>	<b>322 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>			<b>1 356 200</b>
	<b>5 Résultat d'activité :</b> Le dispositif de plaidoyer et de suivi du développement humain est opérationnel	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
122 000		47 000	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000		71305_ Consultant national	574 000
17 000		27 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000		71600_ Frais de mission	128 000
0		0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		72200_ Equipements	15 000
0		0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		73100_ Charges locales	15 000
21 000		26 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000		74210_ Frais d'impression	152 000
4 000		1 000	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500		74525_ Divers	18 500
23 000		32 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000		75700_ Evènements spéciaux	190 000
<b>187 000</b>		<b>133 000</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>	<b>257 500</b>		<b>SOUS-TOTAL 5</b>	<b>1 092 500</b>
<b>Actions 5.1 :</b> Elaborer et publier les Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH)		105 000	35 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000		71200_ Cons. international
	5 000	25 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		71305_ Consultant national	420 000
			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		71600_ Frais de mission	55 000
			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		72200_ Equipements	15 000
			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		73100_ Charges locales	15 000
	10 000	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000		74210_ Frais d'impression	55 000
	3 000	-	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500		74525_ Divers	10 500
	5 000	20 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000		75700_ Evènements spéciaux	90 000
											71200_ Cons. international	0
	5 000	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		71305_ Consultant national	40 000
<b>Actions 5.2 :</b> Opérationnaliser l'observatoire du Développement Humain	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		71600_ Frais de mission	9 000
							-	-	-		72200_ Equipements	0
							-	-	-		73100_ Charges locales	0
							-	-	-		74210_ Frais d'impression	0



	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	PNUD	74800_Vehicule Charge	30 000
	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	PNUD	74800_Carburant	40 000
<b>Total appui général à la Gestion</b>	<b>144 000</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>	<b>147 500</b>			<b>734 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 220 500</b>	<b>2 209 000</b>	<b>2 278 500</b>	<b>2 254 500</b>	<b>2 254 500</b>	<b>2 254 500</b>	<b>2 254 500</b>	<b>2 254 500</b>	<b>2 254 500</b>			<b>11 217 000</b>

*R*

*JPA*







<p>3- Degré de mise en œuvre du cadre harmonisé de réformes des finances publiques adopté par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;</p> <p>4- Existence d'un programme d'accélération des objectifs de développement durable visant à favoriser l'émergence de solutions innovantes et intégrées</p> <p><b>Données de base au 31/12/ 2018</b></p> <p>1. a) Non et b) Non 2. Non 3. 52,9% 4. Non</p> <p><b>Cibles à atteindre en 2020</b></p> <p>1. a) Oui et b) Non 2. Oui 3. 80% 4. Oui</p> <p><b>G2 : L'égalité des sexes est un objectif important.</b></p>	<p><b>Action 1.5 :</b> Appuyer la tenue du Forum National sur la planification de développement à la base</p> <p><b>Action 1.6 :</b> Appuyer la dissémination et le suivi de la mise en œuvre du PND 2018-2025</p> <p><b>Action 1.7 :</b> Appuyer l'élaboration de la contribution volontaire et la participation au forum politique de haut niveau sur le Développement Durable</p> <p><b>Action 1.8 :</b> Appuyer l'élaboration des outils de plaidoyer des agendas 2030 et 2063 et l'organisation des actions d'IEC autour desdits agendas à l'endroit des institutions de la République, des collectivités locales et autres acteurs</p> <p><b>Action 1.9 :</b> Appuyer l'opérationnalisation de la plateforme de suivi-évaluation des ODD</p> <p><b>Action 1.10 :</b> Appuyer l'élaboration</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>INSAE, OCS, DPP Min sect, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASiB, Social Watch, RODD, etc.</p> <p><b>DGPD,</b> ANCB, CeFAL, DGCS-ODD, DGB, UGR, CSPEF, INSAE, OCS, DPP Min sect, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASiB, Social Watch, etc.</p> <p><b>DGPD,</b> ANCB, CeFAL, DGCS-ODD, CSPEF, INSAE, OCS, DPP Min., BAI, PNUD, autres PTF, PASCIB, etc.</p> <p><b>DGCS-ODD,</b> DGPD, ANCB, CeFAL, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASiB, Social Watch, etc.</p> <p><b>DGCS-ODD,</b> DGPD, DGPSIP, ANCB, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP, CeFAL, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASiB, Social Watch, RODD, etc.</p> <p><b>DGCS-ODD,</b> DGPD, DGPSIP, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP, CeFAL, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASiB, Social Watch, RODD, etc.</p> <p><b>DGCS-ODD,</b></p>	<p>BN</p> <p>A rechercher</p> <p>PNUD</p> <p>CPN</p> <p>PNUD</p> <p>CPN</p> <p>PNUD</p> <p>CPN</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>CPN</p> <p>PNUD</p>	<p>73100_Charges locatives 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux 71600_Frais de mission 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 73100_Charges locatives 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 73100_Charges locatives 74210_Frais d'impression 75700_Evènements spéciaux 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 73100_Charges locatives 74210_Frais d'impression 75700_Evènements spéciaux 71200_Cons. international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux 71305_Consultant national</p>	<p>3 000 1 000 10 000 15 000 6 000 8 000 2 000 1 000 6 000 4 000 1 500 2 500 5 000 15 000 10 000 2 500 7 500 8 000 6 000 5 000 2 000 5 000 3 000 6 000 4 000 5 000 1 000 3 000 8 000</p>	<p>3 000 1 000 10 000 15 000 6 000 8 000 2 000 1 000 6 000 4 000 1 500 2 500 5 000 15 000 10 000 2 500 7 500 8 000 6 000 5 000 2 000 5 000 3 000 6 000 4 000 5 000 1 000 3 000 8 000</p>
--	--	--	---	---	---	--	--

de document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur de la réalisation des ODD									DGPSIP, DGPD, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, GIZ, , PASIB, RODD, etc.		71600_Frais de mission	2 000
											73100_Charges locales	2 000
Action 1.11 : Appuyer l'organisation d'une table ronde sur le financement des ODD									DGCS-ODD, DGPSIP, DGPD, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, etc.	PNUD	74210_Frais d'impression	5 000
											71305_Consultant national	5 000
Action 1.12 : Appuyer l'élaboration et la dissémination du rapport national de suivi de la mise en œuvre des ODD									DGCS-ODD, ANCB, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASIB, RODD ,etc.	PNUD	71600_Frais de mission	2 000
											73100_Charges locales	2 000
Action 1.13 : Appuyer le renforcement du cadre de suivi des agendas internationaux : élaboration d'un manuel harmonisé des indicateurs des agendas 2030 et 2063									DGCS-ODD, ANCB, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP BAI, PNUD, GIZ, PASIB, Social Watch, RODD, etc.	PNUD	74210_Frais d'impression	3 000
											75700_Evènements spéciaux	3 000
Action 1.14 : Appuyer l'élaboration du Profil Social National									OCS, DGCS-ODD, DGPD, DGB, CSPEF, INSAE, DPP, PNUD, GIZ, etc.	PNUD	71200_Cons. international	
											71305_Consultant national	8 000
Action 1.15 : Appuyer le renforcement de capacités des comités communal et départemental de suivi du PC2D									OCS, CSPEF, DGCS-ODD, DGPD, DGB, INSAE, DPP, BAI, PNUD, GIZ, etc.	PNUD	71600_Frais de mission	2 500
											74210_Frais d'impression	3 000
Action 1.16 : Animer à l'ENEAM des cycles de conférence périodiques et des formations spécifiques sur des thématiques précises d'importance pour le développement socio-économique du Bénin									OCS, DGCS-ODD, DGPD, DGB, CSPEF, INSAE, DPP, PNUD, GIZ, etc.	PNUD	75700_Evènements spéciaux	5 000
											71305_Consultant national	10 000
Action 1.17 : Appuyer l'élaboration du rapport d'avancement du PC2D									CSPEF, DGPD, ANCB, , DGCS-ODD, DGB, UGR, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, GIZ, , PASIB, Social Watch, etc.	PNUD	74210_Frais d'impression	3 500
											71305_Consultant national	3000
											71600_Frais de mission	4000
											75700_Evènements spéciaux	3000
											71200_Cons. international	5 000
											71305_Consultant national	12 000
											71600_Frais de mission	2 000
											74210_Frais d'impression	1 500
											71305_Consultant national	12 000
											71600_Frais de mission	5 000
											75700_Evènements spéciaux	3 000
											74210_Frais d'impression	

JPA

<b>Action 1.18 :</b> Appuyer la tenue de la revue Partenaires-Gouvernement sur le PC2D	X	X	X	X	X	X	X	CSPEF, DGPD, ANCB, DGCS-ODD, DGB, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, ..	PNUD	71305_ Consultant national	5 000	5 000
										71600_Frais de mission	1 000	1 000
<b>Action 1.19 :</b> Elaborer le plan d'actions de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation sur la période 2019-2021	X							BEPPAAG, DGAE, CSPEF, DGPD, ANCB, DGCS-ODD, DGB, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, etc.	PNUD	71305_ Consultant national	8 000	10 000
										71600_Frais de mission	1 500	1 500
<b>Action 1.20 :</b> Appuyer la mise en œuvre de l'initiative "SDGs Compact"	X	X	X	X	X	X	X	Patronat, CCIB, DGAE, CSPEF, DGPD, ANCB, CeFAL, DGCS-ODD, INSAE, OCS, PNUD, GIZ, etc.	PNUD	74210_Frais d'impression		
										71305_ Consultant national	5 000	5 000
<b>Action 1.21 :</b> Opérationnaliser le plan d'actions de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation sur la période 2019-2021	X	X	X	X	X	X	X	BEPPAAG, CSPEF, DGPD, ANCB, DGCS-ODD, DGB, INSAE, DPP Min., BAI, PNUD, etc.	A rechercher	71305_ Consultant national	5 000	5 000
										71600_Frais de mission	6 000	6 000
<b>Action 1.22 :</b> Appuyer l'élaboration du "Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale (BIPEN)	X	X	X	X	X	X	X	DGAE, CSPEF, DGPD, DGPSIP, ANCB, DGCS-ODD, INSAE, OCS, DPP Min., PNUD, autres PTF, PASCIB, etc.	PNUD	75700_Evènements spéciaux	2 000	6 500
										71305_ Consultant national	5 000	5 000
<b>Action 1.23 :</b> Appuyer le suivi participatif des ODD à la base	X	X	X	X	X	X	X	RODD, DGCS-ODD, DGAE, DGPD, DGB, CSPEF, INSAE, OCS, DPP, BAI, PNUD, GIZ, DUE, autres PTF, PASIB, etc.	PNUD	71305_ Consultant national	15 000	15 000
										71600_Frais de mission	5 000	5 000
<b>Action 1.24 :</b> Appuyer le renforcement des capacités des ministères sectoriels sur la méthodologie AIPS	X	X	X	X	X	X	X	OCS, DGAE, DGPD, DGCS-ODD, DPP Ministères sectoriels, PNUD, autres PTF, PASIB, etc.	A rechercher	75700_Evènements spéciaux	3 000	3 000
										71200_Cons. internationale	10 000	10 000
<b>Action 1.25 :</b> Appuyer le suivi de la mise en œuvre des ODD à la base	X	X	X	X	X	X	X	ANCB, DGCS-ODD, CSPEF, etc.	PNUD	71305_ Consultant national	6 000	5 000
										71600_Frais de mission	6 000	6 000

JPA

*[Signature]*





















communication/capitalisation sont assurés												74210_ Frais d'impression	5000	5000
<b>Action 6.1</b> : Tenir les réunions statutaires des Comités Techniques de Gestion et réaliser les audits périodiques du projets	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		<b>SOUS-TOTAL 6</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>
<b>Action 6.2</b> : Réaliser des travaux de communication/capitalisation des acquis du projets	x	x										71305_ Consultant national	10000	10 000
												73100_ Charges Locatives	2000	2 000
												72400_ Communication	10000	10 000
<b>Sous total Activité 6</b>												74210_ Frais d'impression	5000	5 000
<b>Total Produit 1</b>													<b>27 000</b>	<b>27 000</b>
													<b>2 076 500</b>	<b>2 061 500</b>
<b>Appui général à la gestion</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		71405_ Frais de personnel	108 000	108 000
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		72200_ Equipements	6 000	8 000
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		72400_ Communication	8 000	9 500
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		72500_ Fournit de bureau	8 000	8 000
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		74800_ Véhicule Charge	6 000	6 000
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		74800_ Carburant	8 000	8 000
<b>Total appui à la Gestion</b>													<b>144 000</b>	<b>147 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>													<b>2 220 500</b>	<b>2 209 000</b>

JPA

*[Signature]*



---

## IX. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

### **Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)**

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

### **Option b. Lorsque le gouvernement du pays N'A PAS signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)**

Le présent Document de projet est l'instrument envisagé et défini dans les Dispositions supplémentaires relatives au Document de projet ci-jointes et en faisant partie intégrante.

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

### **Option c. Pour les projets mondiaux et régionaux**

Le présent projet s'inscrit dans un cadre programmatique global qui rassemble des activités distinctes qui seront réalisées au niveau de plusieurs pays. Dans le cas où ce projet envisage la prestation de services d'assistance et de soutien aux activités réalisées au niveau de plusieurs pays, le présent document est i) le « document relatif au projet » tel que défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») signé par le gouvernement de chaque pays concerné, ou ii) le « Document de projet » tel que défini dans les Dispositions supplémentaires relatives au Document de projet jointes au Document de projet dans les cas où le gouvernement du pays bénéficiaire n'a pas signé de SBAA avec le PNUD, ci-jointes et en faisant partie intégrante. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation »

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

---

## X. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

JPA



## Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
  - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
  - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list).
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.

10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes(OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Choisissez l'une des trois options suivantes :

*Option 1* :Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

*Option 2* :Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*Option 3* :Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

## XI. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité Technique de Gestion et termes de référence des postes clés de gestion.**



## ANNEXE 1 : Termes de référence du Comité Technique de Gestion

### Comité Technique de Gestion du Projet

#### 1- Contexte et justification

Dans le but d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du Programme pays / CPD 2019-2023, le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le circulaire PNUD /CI / 2018 du 19 Novembre 2018, Référence 046 a retenu l'approche portefeuille et ses modalités de mise en œuvre.

Ainsi, chaque portefeuille est directement opérationnalisé à travers des projets et est mise en œuvre à travers un cadre institutionnel de pilotage comprenant deux organes que sont : (i) le Comité de Pilotage (CoP) qui est l'organe d'orientation et de pilotage au niveau portefeuille et (ii) le Comité Technique de Gestion (CTG) qui est l'organe de gestion opérationnelle pour chaque projet.

#### 2- Mission du Comité Technique de Gestion (CTG)

Le Comité Technique de Gestion du PASD II a pour mission de connaître et discuter des questions d'orientation générale du projet, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives :

- (i) à la supervision globale du Projet,
- (ii) au suivi et contrôle de l'évolution,
- (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc.

En outre, le Comité Technique de Gestion analysera et soumettra au PNUD pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet.

Le Comité Technique de Gestion est responsable de la prise de décision par consensus relative à la gestion du projet.

#### 3- Composition du Comité Technique de Gestion (CTG)

Le Comité Technique de Gestion (CTG) sera composé en dehors du Directeur National de i) un représentant de chaque partenaire de mise en œuvre du Projet, ii) un représentant de chaque partie responsable, (iii) un représentant du PNUD, iv) le point focal et (v) l'Expert Sénior chargé de suivi du Projet, qui assure le secrétariat du Comité.

La session du Comité Technique de Gestion (CTG) est présidée par le Directeur National et le Représentant du PNUD. Le Directeur National du Projet (DNP), approuve le rapport de progrès de l'Expert sénior chargé de suivi du Projet. Il signe le FACE, certifie la qualité des dépenses du projet et/ou autorise la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre de nouvelles activités sur la base d'un plan détaillé de travail trimestriel.

#### 4- Session du Comité Technique de Gestion (CTG)

Le Comité Technique de Gestion (CTG) tient au moins deux sessions annuelles et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent. La première session devra intervenir au plus tard en juillet de l'année courante tandis que la deuxième devra se tenir au plus tard en Décembre de l'année courante.



## ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DES POSTES CLES DE GESTION

### Termes de Référence des personnels clés du projet

#### Expert Sénior, chargé de suivi du Projet

##### I. Description des tâches

L'Expert Sénior, chargé de suivi du Projet aura les tâches suivantes :

1- Appuyer le Directeur National et le point focal dans la mise en œuvre du Projet ;

2- Coordonner les activités du projet. A cet effet, il mènera à bien toutes les tâches administratives et financières relatives à l'exécution du projet, y compris l'appui à la sélection du staff technique du projet, l'élaboration des cahiers de charges avec l'appui technique du PNUD, l'acquisition de tous les biens et services acquis du projet et de tous les contrats conclus avec les tiers, le tout en conformité avec les procédures de gestion convenues dans le Plan de travail signé entre le Représentant du gouvernement et le PNUD.

3- S'assurer sur le plan technique de la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail en collaboration avec les structures de mise en œuvre et le personnel technique (VNU, consultants, Gestionnaire Administratif et Financier, chauffeurs) dont il supervise le travail (contrôle de leurs plans individuels de travail, orientation et assistance, évaluation des performances). Il veille à maintenir un contact permanent avec toutes les structures.

4- Préparer sur le plan administratif tous les documents de travail du projet. Ceci inclut les rapports trimestriels, le rapport annuel d'exécution, en concertation avec le staff technique et les structures partenaires. Ces rapports seront présentés aux membres du Comité Technique de Gestion du Projet. Il est par ailleurs responsable du respect des procédures de gestion budgétaire, des procédures de décaissement et de justification des fonds mis à la disposition du projet par le PNUD.

5- Présenter une proposition de termes de référence des différentes études, rencontres et ateliers et les budgets afférents.

6- Appuyer le Directeur National et le point focal dans l'organisation générale des activités du projet en liaison avec les unités d'exécution : réunions -bilans dont il sera le secrétaire, tenue des ateliers et séminaires, production, publication et distribution de la documentation élaborée par le projet, etc.

##### II. Qualifications

- Etre titulaire d'un Diplôme de Troisième Cycle en Economie du Développement et/ou Statistique Appliquée (DEA, Master ou équivalent) ; un diplôme d'Ingénieur Statisticien-Economiste (ISE) ou tout autre diplôme équivalent en économie ;
- Avoir une bonne connaissance des ODD et des nouvelles initiatives en faveur du développement ;
- Avoir une bonne connaissance du cycle de développement ;
- Avoir une bonne maîtrise de la prise en compte du concept du Développement Humain dans les politiques, stratégies, Actions ou mesures prioritaires ;
- Avoir une bonne pratique en analyse macro-économique et en analyse et suivi de la pauvreté ;

- Avoir une bonne maîtrise de la mise en place et de la gestion des bases de données socio-économiques ;

Une bonne connaissance des diverses méthodologies de costing des agences des Nations Unies serait un atout.

### III. Expériences

- Avoir au moins Dix (10) années d'expériences en matière d'analyse du processus de gestion du développement et d'analyse de l'économie béninoise ;
- Avoir au moins Dix (10) années d'expériences en matière de gestion de projet de Développement économique ;
- Avoir une bonne connaissance du processus d'élaboration et de suivi des documents nationaux de planification aussi bien globale que sectorielle et une bonne connaissance du processus d'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques, Plan et stratégies de développement (Alafia 2025, Bénin Révélé, PND 2018-2025, PC2D 2018-2023) et autres politiques sectorielles) ;
- Connaître les missions et domaines de compétence du PNUD notamment les agendas 2030 et 2063 de l'Union Africaine, l'opérationnalisation du concept Développement Humain, la sécurité humaine, l'Aide, l'éradication de la pauvreté ;
- Avoir une bonne connaissance des travaux réalisés par le Bénin sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et des initiatives internationales notamment celles des Nations Unies du la mise en œuvre des ODD ;
- Savoir utiliser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Outlook, Power-Point et Internet).
- Maîtriser les logiciels de traitement de données comme STATA, Eviews et SPSS ou des logiciels équivalents ;
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies constitue un atout.

### IV. Aptitudes

- Maîtriser le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais.
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication.
- Pouvoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.
- Avoir l'esprit d'initiative et pouvoir faire preuve de professionnalisme.
- Avoir l'esprit d'équipe et de relation publique.






## **GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

### **I. Description des tâches**

- Appuyer le Directeur National, le point focal et l'Expert Sénior, Chargé de suivi du projet dans la gestion administrative et financière du Projet;
- Assurer et/ou superviser l'organisation des déplacements des acteurs du projet ;
- Préparer les plans de décaissement (annuel et semestriel);
- Élaborer, exécuter et suivre les passations de commandes de travaux, de biens et services;
- Réceptionner les livraisons de biens et certifier les différentes prestations ;
- Préparer les demandes de paiement à adresser au PNUD ;
- Préparer les chèques,
- Superviser la gestion de la caisse de menues dépenses du Projet;
- Assurer le contrôle des procédures et normes administratives et financières
- Superviser la gestion des fournitures de bureau;
- Superviser l'inventaire théorique et physique des ressources matérielles ;
- Superviser le contrôle du mouvement et de l'entretien du véhicule et autres moyens de déplacement;
- Superviser la gestion des stocks de tickets valeurs de carburant et autres lubrifiants ;
- Préparer les rapportages financiers trimestriels suivant les procédures de gestion du PNUD ;
- Faire le suivi budgétaire du projet et un bon classement des pièces comptables du projet ;
- Préparer les différentes révisions budgétaires;
- Superviser la gestion du dossier du personnel (fiche de présence, gestion des congés);
- Préparer et organiser les missions d'audit des comptes du Projet
- Exercer d'autres fonctions selon les besoins.

### **II. Qualifications**

Disposer d'une Licence en Comptabilité Gestion ou tout autre diplôme équivalent ;

### **III. Expériences**

- Avoir une expérience d'au moins 3 ans en matière de gestion administrative et financière des projets;
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies constitue un atout.

### **IV. Aptitudes**

- Avoir une maîtrise des logiciels informatiques usuels (word, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures gouvernementales ;
- Avoir une bonne capacité de communication, d'organisation et de travail dans les délais ;
- Etre capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Etre capable de lire et travailler en anglais.



## 1. Description des tâches

Sous la supervision directe de l'Expert Sénior Chargé de suivi du Projet, le titulaire exécute les tâches suivantes :

- Conduire les véhicules du Projet pour transporter le personnel autorisé ;
- Distribuer et aller chercher du courrier, des documents et d'autres objets à des heures régulières ;
- Accueillir le personnel officiel à l'aéroport et faciliter les formalités d'immigration et de douanes selon les besoins ;
- Veiller à la propreté et à l'entretien quotidiens du véhicule affecté : vérifier l'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc. ;
- Tenir le registre des voyages officiels, du kilométrage quotidien, de la consommation d'essence, des vidanges, des graissages, etc. ;
- Veiller à ce que les formalités prévues dans les dispositions réglementaires soient remplies en cas d'accident ;
- Exercer d'autres fonctions selon les besoins.

## 2. Qualifications

- Diplômes ou équivalences : Niveau BEPC ou équivalent, Permis de conduire, connaissance du code de la route et aptitude à effectuer de petites réparations d'automobiles

## 3. Expériences

- Expériences et compétences requises : au moins 5ans d'expérience comme chauffeur ; bons antécédents de conduite ;

## 4. Aptitudes

- Connaissances linguistiques : Bonne connaissance du français, connaissance de l'anglais serait un atout.
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies constitue un atout.

